

dignité pour touTES  
la campagne pour un  
canada sans pauvreté



dignity for all  
the campaign for a  
poverty-free canada

[www.dignityforall.ca](http://www.dignityforall.ca) / [www.dignityforall.ca/fr](http://www.dignityforall.ca/fr)

Le 13 juin 2012

## LETTRE OUVERTE AUX MINISTRES DES FINANCES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Messieurs les ministres des Finances,

À titre de partisans de *Dignité pour touTES: la campagne pour un Canada sans pauvreté*, les soussignés demandent respectueusement que lors des prochaines réunions des ministres des Finances provinciaux et territoriaux vous inscriviez à l'ordre du jour les profondes préoccupations suivantes face au projet de loi de mise en œuvre du budget fédéral de 2012 (C-38).

À titre d'information, la campagne *Dignité pour touTES* est une coalition de plus de 575 organisations locales et nationales, comptant 9 000 personnes et 154 député(e)s et sénateurs, sénatrices de toutes les régions, qui sont voués à réaliser un Canada sans pauvreté. À cette fin, nous croyons que les dispositions du projet de loi concernant les programmes de la sécurité du revenu pour les aînés et les adultes en âge de travailler auront un impact profond sur les intérêts provinciaux et territoriaux ainsi que sur le bien-être de Canadiennes et de Canadiens vulnérables. Par conséquent, ce projet de loi doit faire l'objet de discussions plus poussées.

En 2011, le gouvernement du Canada a pris des mesures progressistes pour aider les aînés dont la seule source de revenus provient de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) en investissant une somme additionnelle de 300 millions de dollars par année dans ces programmes. Toutefois, ce gain a été effectivement éliminé dans le budget 2012 par la proposition d'augmenter l'âge d'admissibilité à la SV de 65 ans à 67 ans. Cette décision a été prise unilatéralement, sans consulter les provinces, les territoires ni les Canadiennes et Canadiens qui seront touchés par ces changements. Nous vous encourageons fortement à infirmer cette décision qui retardera l'accès à la SV et à tenir un débat national sur la sécurité de la retraite (qui comprendra, par exemple, un élargissement du Régime de pensions du Canada).

Il est prouvé que l'accroissement de l'âge d'admissibilité à ce programme vital touchera celles et ceux qui en ont le plus besoin : les aînés à faibles revenus. Le ministre Flaherty a indiqué que les programmes sociaux des provinces couvriront le coût de ce changement. Toutefois, le directeur parlementaire du budget a récemment noté que les changements apportés à l'admissibilité à la SV ne sont pas indispensables parce que le programme est viable sous sa forme actuelle et pourrait même survivre à une augmentation des prestations. Les provinces et territoires pourront-ils se permettre d'absorber ces dépenses additionnelles, car les aînés n'auront d'autres choix que de se tourner vers ces gouvernements pour obtenir l'aide sociale dont ils ont besoin.

Nous vous demandons également d'exprimer nos préoccupations au ministre Flaherty concernant le resserrement de la réglementation de l'assurance-emploi (AE) touchant les personnes dans des emplois précaires, dont des millions de Canadiennes et de Canadiens travaillant dans des emplois saisonniers et, en fait, toutes les personnes dans des emplois qui ne sont pas à temps plein toute l'année. Les changements qui obligeront les chômeuses et chômeurs à accepter des emplois qui ne correspondent ni à leurs compétences ni à leur formation, qui offrent des salaires plus bas et qui sont plus éloignés de leur lieu de résidence auront des effets néfastes tant sur les personnes

que sur les entreprises locales. Cette situation entraînera au final des pressions généralisées à la baisse sur les salaires, ainsi qu'un fléchissement du niveau de vie pour plusieurs travailleuses, travailleurs et leurs familles. D'autres personnes travaillant dans des emplois moins bien rémunérés perdront leur admissibilité aux prestations d'assurance-emploi malgré les cotisations qu'elles ont versées à ce régime de bonne foi. Les personnes qui comptaient auparavant sur l'AE pour obtenir de l'aide pourraient devoir s'en remettre aux programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale. Encore une fois, les provinces et les territoires peuvent-ils se permettre d'absorber ces coûts additionnels?

L'approche ad hoc actuelle adoptée par le gouvernement du Canada pour traiter la pauvreté se préoccupe peu des conséquences que ces décisions auront sur les gouvernements provinciaux et territoriaux de même que sur la population canadienne. Une stratégie nationale visant l'élimination de la pauvreté veillerait à ce que la réforme de la législation et des politiques gouvernementales soit examinée pour évaluer son incidence sur la qualité de vie de la population vulnérable du Canada. En l'absence d'une telle stratégie, le largage successif de personnes vulnérables par les différents niveaux de gouvernement se poursuivra.

Nous sommes encouragés aujourd'hui parce que près de la totalité des provinces et territoires ont mis en œuvre ou sont en voie de le faire, une stratégie visant à réduire la pauvreté. Le projet de loi C-38 montre qu'en l'absence d'une stratégie originale canadienne pour lutter contre la pauvreté, les meilleures intentions des provinces pourraient être anéanties si le gouvernement fédéral ne travaille pas à la réalisation d'objectifs similaires. Nous croyons fermement que nous pouvons travailler ensemble à bâtir une économie solide et viable tout en favorisant la dignité et le potentiel de toute la population canadienne.

Au nom de nos membres et de nos partisans, nous vous exhortons à demander au ministre Flaherty de revoir ces dispositions du projet de loi C-38 et d'encourager l'élaboration d'un cadre national visant l'élimination de la pauvreté.

Merci de votre attention. Nous attendons votre réponse dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, messieurs les ministres des Finances, l'expression de nos sentiments distingués.

Judy Duncan  
Coordonnatrice nationale  
**ACORN Canada**

Michael Toye  
Directeur exécutif  
**Réseau canadien de DÉC**

Paul Taillefer  
Président  
**Fédération canadienne des  
enseignantes et des enseignants**

Laurel Rothman  
Coordonnatrice nationale  
**Campagne 2000**

Peggy Taillon  
Présidente et D.G.E.  
**Conseil canadien de  
développement social**

Paul Moist  
Président national  
**Syndicat canadien de la fonction  
publique**

Fred Phelps  
Directeur exécutif  
**Association canadienne des  
travailleurs sociaux**

Ken Georgetti  
Président  
**Congrès du travail du Canada**

Joe Gunn  
Directeur exécutif  
**Citizens for Public Justice**

Ken Lewenza  
Président  
**Syndicat national de l'automobile,  
de l'aérospatiale, du transport et  
des autres travailleurs et  
travailleuses du Canada**

Rachel Bard  
D.G.E.  
**Associations des infirmières et  
infirmiers du Canada**

Tony Dolan  
Président national  
**Conseil des canadiens avec  
déficiences**

Rob Rainer  
Directeur exécutif  
**CWP Advocacy Network**

Laura Read  
Coordonnatrice  
**Make Poverty History**

Jeannette Corbiere Lavell  
Présidente nationale  
**L'Association des femmes  
autochtones du Canada**

Robyn Benson  
Présidente nationale  
**Alliance de la fonction publique  
du Canada**

Bonnie Morton  
Advocate/Anti-Poverty Minister  
**Regina Anti-Poverty Ministry**

Dennis Lewycky  
Directeur exécutif  
**Winnipeg Social Planning Council**

c.c. L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances